Condamnation de Nicolas Sarkozy dans l’affaire Libyenne: «Mon père était dans le DC-10 … On ne marchande pas l’honneur de la France »

02/11/2025 à 12h18



Dans un entretien dense et grave, Guillaume Denoix de Saint Marc, fils d’une victime de l’attentat du DC-10 d’UTA en 1989, explique pourquoi il s’est constitué partie civile dans l’affaire dite du financement libyen de Nicolas Sarkozy. Ingénieur devenu défenseur des victimes du terrorisme, il incarne une lignée marquée par la fidélité et l’honneur — « C’était la statue du Commandeur », dit-il de son grand-oncle Hélie de Saint Marc. C’est ce même sens moral qui guide sa présence au procès ayant conduit à la condamnation de l’ancien président de la République, désormais incarcéré.

Le drame de 1989, orchestré par le régime libyen d’Abdallah Senoussi, a scellé son engagement. Après avoir refusé « dix millions de dollars pour abandonner toute démarche », il a négocié directement à Tripoli, sans jamais renoncer au volet pénal. Quand l’affaire Sarkozy éclate, il n’y prête d’abord «

pas attention », avant d'être bouleversé par la possible « impunité de Senoussi mise dans la balance avec le financement ». « Ce n'est plus de la realpolitik, c'est une double trahison : envers les victimes et envers la France », tranche-t-il. Au procès, il observe la « désinvolture » de l'ex-président, les « récits lamentables » de Claude Guéant et Brice Hortefeux, et la crédibilité accablante du « journal intime de Choukri Ghanem » détaillant les versements.

Lorsque la cour annonce le mandat de dépôt, il confie un « double choc » : « Oui, il est coupable. Et même lui va aller en prison. On ne s'attend pas à ce qu'un président de la République aille en prison. » Il déplore ensuite « une campagne médiatique victimaire » ayant transformé la condamnation en « crime d'État imaginaire ». Et conclut sans amertume : « Il n'y a rien d'exceptionnel à ce mandat de dépôt. C'est la loi. L'honneur de la France ne se marchande pas. »

Valeurs Actuelles